



aix-marseille

académie

bulletin
académique

n° 332

du 14 novembre 2005



SOMMAIRE

CABINET DU RECTEUR	
➤ Accompagnement des jeunes détectés en grande difficulté de lecture lors des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD)	1
Annexe : Fiche suivi élève signalé	2
Annexe : Apprentissage lecture écriture : sélection d'outils ressources	3
Annexe : Points d'accueil et permanences	8
DIVISION FINANCIERE	
➤ Mise à disposition de titres de transport	9
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
➤ Baccalauréats professionnels - Session 2006 : Inscriptions (annexe : Notice technique application inscrint session 2006)	10
➤ Concours Général des Métiers - Session 2006 : Organisation et inscription des candidats (annexe : Fiche récapitulative par établissement)	15
➤ Session 2006 des baccalauréats général, technologique et professionnel : épreuve obligatoire d'EPS évaluée en CCF - Candidats handicapés ou inaptes	18
➤ Organisation des baccalauréats et examens professionnels. Besoins de fournitures en papeterie d'examens - Session 2006 (annexes 1 à 3 : Demande de fournitures)	20
➤ Session 2006 des concours publics de recrutement de professeurs des écoles. Epreuve orale facultative, option langue à extension régionale délimitée	25
➤ Concours externe et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles privées. Epreuve orale facultative, option langue à extension régionale délimitée	26
SERVICE VIE SCOLAIRE	
➤ Service National - Recensement, examens et concours	27
DELEGAION ACADEMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION	
➤ Stage d'hiver : formation de formateurs en français langue étrangère (FLE), français langue seconde (FLS) et ingénierie de la formation - février 2006	28
➤ Séjour d'observation de professeurs romanistes allemands dans des établissements d'enseignement secondaire en France du 13 au 31 mars 2006	29

CABINET DU RECTEUR

CAB/05-332-26 du 14/11/05

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DETECTES EN GRANDE DIFFICULTE DE LECTURE LORS JOURNEES D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENCE (JAPD)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé sous-contrat

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale

Affaire suivie par : Michel Richard (SAIO) - Dominique Baudouin, Chantal Février (IA IPR)
Norbert Bernard Jean-Marc Bolinet (IEN ET) - Joëlle Bruguière (Mission Insertion)

Les évaluations organisées lors des JAPD permettent de détecter les élèves en situation de graves difficultés de lecture afin de leur proposer une aide adaptée à leurs besoins.

Le dispositif mis en place avec le Bureau du service national permet aux inspections académiques et au rectorat de connaître dans un délai satisfaisant les coordonnées des jeunes identifiés en difficulté. Vous êtes alors destinataires de ces informations, afin de mettre en œuvre les actions de remédiation spécifiques à la maîtrise de la lecture. Parallèlement, les CIO doivent contacter les jeunes pour leur proposer un entretien de situation.

Le bilan des actions conduites à ce jour montre la nécessité de progresser dans la prise en charge et le traitement des difficultés de ces jeunes.

Il importe en particulier que les interventions des différents acteurs impliqués dans le suivi des jeunes soient bien coordonnées, ce dont je vous demande de vous assurer.

Je vous rappelle également que des actions de formation à la prise en charge de l'illettrisme sont proposées aux équipes pédagogiques dans le cadre du plan académique de formation et que les corps d'inspection sont à votre disposition pour vous aider à mettre en œuvre ce travail de remédiation.

A cette fin vous trouverez en annexe une sélection d'outils ressources élaborée avec le centre ressource illettrisme (CRI), accompagnée d'un descriptif permettant de rendre plus efficaces les interventions.

Enfin, des mallettes pédagogiques comportant la plupart des ressources conseillées par le CRI seront courant novembre à la disposition (prêt gratuit) des établissements dans les CDDP et neuf points Ac@r de l'académie (liste ci-jointe).

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

FICHE SUIVI ÉLÈVE SIGNALÉ

Établissement

Classe

Prénom

NOM

Date signalement :

Date prise en charge :

Nom et fonction du référent :

Contact :

L'action

Modalités (*calendrier, périodicité, durée prévue...*),

Descriptif (*nature ; lieu : en classe, hors classe, dans l'établissement, hors de l'établissement, partenariat... ; type intervenants ; formes interventions...*) :

Ressources et outils mobilisés :

Évaluation (*effets positifs, moins positifs ; difficultés persistantes...*) :

Perspectives (*ajustements, etc.*) :

Remarques et précisions diverses :

APPRENTISSAGE LECTURE ECRITURE

SELECTION D'OUTILS RESSOURCES

Chaque ressource comporte une fiche descriptive détaillée consultable sur le site <http://www.maitrise-de-la-langue.ac-aix-marseille.fr/>

Domaine	Titre	Auteur	Editeur	Date	Support	Description	Consultation	N° fiches
Généralités et contextualisation	Lutter ensemble contre l'illettrisme – Cadre national de référence		ANLCI	2003	Imprimé	Présentation des principes directeurs et des champs d'intervention de la lutte contre l'illettrisme	CRI-PACA + Téléchargeable http://www.anlci.gouv.fr/html/index.htm?0309_cad_rereference.htm~centre	1
	Répertoire des outils pédagogiques pour la formation linguistique de base		CLP	2003	Imprimé	Analyse de 63 méthodes et outils pédagogiques.	CRI-PACA	2
Méthodes d'apprentissage lecture-écriture	Apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte (méthode naturelle de lecture et d'écriture : MNLE), guide méthodologique et pratique	De Keyzer, D.	Retz	1999	Imprimé	Présentation pas à pas de la démarche et des outils de la méthode à partir : - de la mise en situation de production de textes courts valorisant l'apprenant - d'un travail sur le code (du concret à l'abstraction).	CRI-PACA	3
	LETTRIS (Axe lecture et écriture)	Bentolila, A. Boutier, C.	Nathan	2003	Imprimé	Mallette pour le formateur et l'apprenant permettant une progression adaptée dans l'acquisition des habiletés en lecture-écriture. Fiches, exercices, outils divers...	CRI-PACA	4

Ateliers d'écriture	Ateliers d'écriture pour la formation d'adultes	Heril, A. Mégrier, D.	Retz	2001	Imprimé	80 fiches-jeux commentées et illustrées d'exemples issus de travail réalisé en atelier. Exploration de l'imaginaire et du réel	CRI-PACA	5
	L'image des mots (vol. 2. SAMBA)	Alesi, J.-M. Barbier, M.-L. Moutin, F. Petit, A.	Rappel (Rech. action pour l'écriture et la lecture)	2003	Imprimé	A partir d'une histoire illustrée, les apprentissages sont placés dans une perspective interculturelle pour valoriser la culture de chacun.	CRI-PACA	6
Lecture Ecriture	ASSIMO 1 & 2 : association des sons, des images et des mots	Animage	Animage	1997 2003	Cédérom	Logiciel interactif de réentraînement à l'écrit (lecture-écriture) par association des sons, des images et des mots. 50 thèmes de la vie quotidienne.	CRI-PACA	14
	LIR langages, images, ressources	IPTR Formation	IPTR Formation	2000	Vidéo (Cédérom)	Outil audiovisuel : des films de fiction présentent des situations variées et surprenantes. Exploitation avec animations interactives et exercices. Travail sur le "discours" (écrit-oral) à partir de plusieurs sources	CRI-PACA	16
	LCPE 1 & 2 : lecture, compréhension et production d'écrit	USTEL – CUEEP	TNT	2001	Cédérom	Former un public en difficulté avec l'écrit depuis le débutant en lecture-écriture jusqu'au niveau CFG (Certificat de formation générale)	CRI-PACA	15
	Le lire	Wullaert, Marie Lesimple, Michelle	CRIA45	2000	Imprimé	Une aide méthodologique pour les formateurs débutants. Exercices modulables pour faciliter l'acquisition des habiletés en lecture	CRI-PACA	12
	Objectif lire	Sadri-Faure, D.	Hachette	1995	Imprimé		CRI-PACA	9

	1001 escales sur la mer des histoires : 52 démarches pédagogiques pour apprendre [et aimer] les livres	Michel, Patrick	Collectif d'alphabétisation	2001	Imprimé	Se familiariser avec le monde des livres dans une approche de pratique plus culturelle que technique. Relation très concrète au livre. Ouverture sur l'écrit.	CRI-PACA	10
	Maîtriser les écrits du quotidien	Abdallah-Preteceille, M.	Retz	1998	Imprimé	Pour une gestion de la diversité et de l'hétérogénéité des publics. 13 dossiers pratiques sur des "écrits du quotidien"	CRI-PACA	11
	L'entraînement méthodique des apprenants à la maîtrise du geste graphique	De Keyzer, D. Dhaud, P. Laroche, C.	CLAP/CRI Aquitaine	2003	Imprimé	Des repères théoriques et pratiques destinés aux formateurs à la recherche d'une approche méthodique de l'apprentissage des gestes graphiques	CRI-PACA + Téléchargeable http://www.clap-so.org/article.php3?id_article=483	13
Oral	Mille et une idées pour se parler	Collectif Alpha		1995	Imprimé	Des fiches très pratiques et complètes classées par techniques d'animation et par thèmes : l'identité, la vie sociale, le bouillon de cultures	CRI-PACA	7
	80 fiches pour la production orale en classe de FLE	Pacthod, A. Roux, P.-Y.	Didier	1999	Imprimé	Pour des apprenants de fin de niveau 1 (entre 60 et 120 h). Monologues, entretiens dirigés, jeux de rôle.	CRI-PACA	8

**INFORMATIONS ET RESSOURCES EN LIGNE
(apprentissage lecture-écriture)**

		Adresse postale	URL	Ressources pédagogiques	Commentaire
Agence nationale pour la lutte contre l'illettrisme (ANLCI)		1, place de l'Ecole - BP7082 - 69348 LYON Cédex 07 Tél : 04 37 37 16 80 Fax : 04 37 37 16 81	http://anlci.gouv.fr	http://www.anlci.gouv.fr/html/index.htm?ressources.htm~centre	Sélection bibliographique
	Centre de ressources illettrisme PACA(CRI)	3, cours Joseph Thierry 13001 MARSEILLE Tél. : 04 91 08 49 89 Fax : 04 91 08 78 36 ressources.paca@illettrisme.org	www.illettrisme.org		
Scérén (Service culture éditions ressources pour l'éducation nationale)		4, avenue du Futuroscope Téléport 1, BP 80158, 86961 FUTUROSCOPE Cédex	http://www.cndp.fr	http://www.cndp.fr/spinoo/cndp/frame.asp?Requete=illettrisme	Ensemble de ressources réparties dans différents domaines (ci-contre résultat < moteur de recherche)
	CRDP Aix-Marseille	31, boulevard d'Athènes 13232 MARSEILLE Cédex 01 Tél. : 04 91 14 03 12 Fax : 04 91 14 13 00	http://titan.crdp.ac-aix-marseille.fr/crdp/	http://titan.crdp.ac-aix-marseille.fr/documentation/rubrique.php3?id_rubrique=60	Rubrique "Illettrisme" sur le site des professeurs documentalistes de l'académie d'Aix-Marseille e-ProfDocs
	CDDP des Alpes-de-Haute-Provence (04)		http://titan.crdp.ac-aix-marseille.fr/cddp04/		
	CDDP des Hautes-Alpes (05)		http://mars.crdp.ac-aix-marseille.fr/cddp05/		

	CDDP des Bouches-du-Rhône (13)		http://titan.crdp.ac-aix-marseille.fr/cddp13	http://titan.crdp.ac-aix-marseille.fr/cddp13/resource/doc_peda/html/eserv_ligne.htm	
	CDDP de Vaucluse (84)		http://www.crdp.ac-aix-marseille.fr/cddp84/		Voir rubrique "Médiathèque"
	CRDP d'Aquitaine		http://crdp.ac-bordeaux.fr/c2000/index.asp	http://crdp.ac-bordeaux.fr/illettrisme/2/05.asp	
	CRDP de Franche-Comté		http://crdp.ac-besancon.fr/	http://crdp.ac-besancon.fr/illettrismejan03.htm	
Sites Education	bien(!)lire		http://www.bienlire.education.fr/		Des outils pratiques et théoriques, des ressources, des adresses utiles.
	Educlik – Educasource		http://www.educasource.education.fr/	http://www.educlik.education.fr/Plan.asp?Noeud=137	Dans Educlik : nombreuses ressources in "Questions d'école"
	Educnet		http://www.educnet.education.fr/	http://www.educnet.education.fr/salon02/illettrisme.htm	Salon de l'éducation 2002 - Orienté élémentaire et collège
	Eduscol		http://www.eduscol.education.fr	http://www.eduscol.education.fr/D0122/rilletterisme.htm	Rencontres de la DESCO - 23 mai 2003
	Maîtrise de la langue (site académique)		http://www.maitrise-de-la-langue.ac-aix-marseille.fr/		
Formation	CLAP Sud-Ouest (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion)	CLAP Sud-ouest 223, avenue d'Arès 33200 BORDEAUX Tél. : 05 57 01 56 90 Fax : 05 57 01 56 99	http://www.clap-so.org	http://www.clap-so.org/rubrique.php3?id_rubrique=3	Dispositif permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme (DPLAI Bordeaux)

POINTS D'ACCUEIL ET PERMANENCES

Ces points d'accueil sont ouverts
à l'ensemble des personnels
des ministères
de l'Agriculture
et de l'Education nationale

04 – Alpes-de-Haute-Provence

CDDP des Alpes-de-Haute-Provence
22, avenue des Charrois - 04000 Digne les Bains
Geneviève Prat
04 92 36 61 21
genevieveprat@crdp-aix-marseille.fr
Lundi matin de 9 h à 11h
Hors vacances scolaires

LEGTA Carmejane
Centre de Ressources
04510 Le Chaffaut
Chantal Brunel
04 92 30 35 75
chantal.brunel@educagri.fr
mercredi de 9 h à 11h
Hors vacances scolaires

05 – Hautes-Alpes

CDDP des Hautes-Alpes
14 avenue Maréchal Foch - 05000 Gap
Christian Bernardi, Marie-Pierre Orsoni,
04 92 51 36 84
christian.bernardi@crdp-aix-marseille.fr
marie-pierre.orsoni@crdp-aix-marseille.fr
Mardi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

LEGTA – CDI
127, route de Valsèrres - 05000 GAP
Sarah Parisot
04 92 51 04 36 poste 158
sarah.parisot@educagri.fr
Mardi de 13 h 30 à 16 h 30
Hors vacances scolaires

13 – Bouches-du-Rhône

CDDP 13 Pythéas
19, rue des Gardians - 13014 Marseille
Patrick Faurie
04 91 67 31 41
patrick.faurie@crdp-aix-marseille.fr
Mercredi de 14 h à 16 h
Hors vacances scolaires

CDDP 13
31, boulevard d'Athènes - 13001 Marseille
Monique Rollin
04 91 14 13 49
monique.rollin@crdp-aix-marseille.fr
Mercredi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Lycée agricole d'Aix-Valabre
Chemin du Moulin du Fort 13548 - Gardanne Cedex
Amandine Roques-Pierredon
04 42 65 43 20 (demander le CDR)
amandine.roques-pierredon@educagri.fr
Mercredi matin de 9 h à 11 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Aix-Pertuis
Lycée Cézanne, avenue Fontenaille
13625 Aix en Provence cedex
Marie-Hélène Gourraud
04 42 63 24 87
acar.aix@ac-aix-marseille.fr
Mardi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Point AC@r Istres - Martigues
Lycée Arthur Rimbaud
Quartier des Salles - 13800 Istres
Marylène Brochier
04 42-11 58 17
marylene.brochier@ac-aix-marseille.fr
Lundi matin de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Marseille Centre

Lycée hôtelier
114, av. Zenatti - BP 18 - 13266 Marseille cedex 08
Hélène-Florence Buéri
04 91 73 63 98
helene-florence.bueri@ac-aix-marseille.fr
Lundi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Marseille Est
Collège Lakanal
Chemin des Fyols - 13400 AUBAGNE
Marie-Anne Stiller
04 42 18 43 69
marianne.stiller@ac-aix-marseille.fr
Mercredi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Marseille Nord Etoile Sud
Lycée Saint Exupéry
529 chemin de la Madrague Ville-13015 Marseille
Stéphane Coupé
04 91 60 58 90
stephane.coupe@ac-aix-marseille.fr
Vendredi de 14 h à 16 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Salon – Arles - Tarascon
Lycée Adam de Craponne - 13300 Salon-de-Provence
Jean-Pierre Risterucci
04 90 56 42 89 / 06 14 35 49 23
jpierre.risterucci@ac-aix-marseille.fr
Mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Vitrolles - Marignane
Collège Simone de Beauvoir
101 avenue Jean Monnet - 13127 Vitrolles
Isabelle Lindskog
04 42 31 81 35
isabelle.lindskog@ac-aix-marseille.fr
Lundi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

84 – Vaucluse

CDDP de Vaucluse
8 rue Frédéric Mistral - 84000 Avignon
Karine Lorne, Roselyne Saby, Max Dupouy
04 90 14 04 24
rsaby@crdp-aix-marseille.fr
Jeudi matin de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Lycée professionnel agricole – CDI
Avenue Jean Bouin 84 800- L'Isle sur la Sorgue
Sandra Bertrand
04 90 38 03 35
sandra.bertrand@educagri.fr
Mardi de 13 h 30 à 15 h 30
Hors vacances scolaires

Lycée Viticole d'Orange
2260, route du grès - 84100 ORANGE
Danièle Ortiz, Chantal Bonder
04 90 51 48 00
lpa.orange@educagri.fr
Mardi de 9 h à 11 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Cavailon
Lycée Professionnel Alexandre Dumas
1, avenue Alphonse Jauffret - 84300 Cavailon
Patricia Lhivert
04 90 06 34 53
patricia.lhivert@ac-aix-marseille.fr
Mardi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

Point Ac@r Orange - Carpentras
Collège Barbara Hendricks
226 Av. du Limousin - 84100 - ORANGE
Martine Lorimier
04 90 11 18 02
martine.lorimier@ac-aix-marseille.fr
Mercredi de 10 h à 12 h
Hors vacances scolaires

DIVISION FINANCIERE

DIFIN/05-332-357 du 14/11/05

MISE A DISPOSITION DE TITRES DE TRANSPORT

Destinataires : Tous les personnels de l'Académie

Affaire suivie par : Bureau des Voyages -Tel : 04 42 91 72 99

Le marché qui lie le Rectorat à l'agence Américan Express arrivant à son terme en fin d'année civile, aucune demande de billet de train (DIFOR ou DIFIN) ne pourra être honorée au titre de ce marché **au-delà du 10 décembre 2005**.

Il convient donc d'anticiper les commandes concernant les déplacements du mois de décembre.

Au-delà de la date précitée, les personnels envoyés en mission devront exceptionnellement faire l'avance de leurs frais de déplacement.

De nouvelles instructions seront données en Janvier en ce qui concerne les déplacements de l'exercice 2006.

Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-332-1011 du 14/11/05

BACCALAUREATS PROFESSIONNELS SESSION 2006 : INSCRIPTIONS

Destinataires : Lycées professionnels publics et privés

Affaire suivie par :

Mme CHEMIN	Tel : 04 42 91 71 96	Fax : 04 42 91 75 02
Mme LUBRANO	Tel : 04 42 91 71 95	
M. CECCALDI	Tel : 04 42 91 72 15	

Le dispositif d'inscription par internet, généralisé en 2005 à toutes les catégories des candidats aux épreuves anticipées et aux épreuves terminales des baccalauréats général et technologique, est pour la session 2006, étendu à l'ensemble des candidats aux baccalauréats professionnels.

Je vous ferai parvenir :

mi-novembre

- les fiches d'inscription aux épreuves aménagées EPS des candidats handicapés ou inaptes partiels (fiche saumon)
- quelques exemplaires de l'imprimé de demande d'aménagement d'épreuves destinés aux candidats handicapés ou atteints de maladie grave

mi-décembre

- les listings de recensement et de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

1 - CALENDRIER

Le registre des inscriptions est ouvert du **jeudi 03 novembre 2005 au vendredi 02 décembre 2005**

2 - LES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

2-1 Les confirmations d'inscription seront éditées par vos soins.

Elles sont imprimées en format pdf. Vous avez le choix de les éditer une par une après chaque inscription de candidats ou par lots, par exemple par spécialités.

2-2 Relecture et correction éventuelle

Les confirmations d'inscription doivent être relues avec le plus grand soin par les candidats. En cas d'erreur un candidat peut modifier sa pré-inscription et rééditer une nouvelle confirmation. Sur celle-ci figure le même numéro d'inscription mais muni d'un numéro d'ordre différent. Assurez-vous que celle signée par le candidat correspond bien à la dernière mise à jour.

Seules les anomalies décelées par les candidats après la fermeture du service fixée au 2 décembre 2005 doivent être corrigées à l'encre rouge sur la confirmation d'inscription. Après relecture la confirmation doit être **signée par le candidat**, le cas échéant par son représentant légal.

Ce document engage le candidat, il ne pourra plus, par la suite, revenir sur ses choix.

2-3 Classement et transmission des confirmations

Les confirmations doivent être classées par spécialité et à l'intérieur des spécialités par ordre alphabétique.

Il est impératif de distinguer 3 ensembles :

- 1 - confirmations non modifiées
 - 2 - confirmations modifiées ou à annuler
 - 3 - cas particuliers
- Ces confirmations, classées à part, doivent être clairement séparées de la masse des confirmations non modifiées.
- L'envoi des confirmations d'inscription et des listes des candidats pré-inscrits au rectorat est fixé au jeudi 15 décembre 2005.

3 - VERIFICATION DU RECENSEMENT

Les français âgés de moins de 25 ans doivent justifier de leur situation au regard du recensement et de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour être autorisés à s'inscrire à l'examen du baccalauréat.

- 3-1** Liste 1 : intitulée liste recensement :
candidats nés du 15/12/87 au 15/12/89
- Liste 2 : intitulée liste certificat participation garçons :
garçons nés du 15/12/80 au 14/12/87
- Liste 3 : intitulée liste certificat participation filles :
filles nées du 01/01/83 au 14/12/87.

3-2 Les candidats figurant sur la liste 1 remettent à l'établissement, en même temps que la confirmation d'inscription vérifiée et signée, la photocopie de l'attestation de recensement ou la photocopie de l'attestation de participation à l'appel de préparation à la défense s'ils y ont déjà participé.

Les candidats figurant sur les listes 2 et 3 remettent la photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense ou une attestation provisoire si le candidat n'a pas encore participé à la journée d'appel de préparation à la défense (ce document comporte obligatoirement une date de validité) ou une attestation individuelle d'exemption.

3-3 Vous entourez sur les listes les candidats qui ne sont pas en règle ou pour qui la vérification est encore en instance. Vous adressez ces listes au rectorat.

3-4 Les candidats qui n'ont pas produit les justificatifs demandés sont relancés par vos soins avant radiation du fichier des inscrits.

Dans tous les cas vous conservez les pièces justificatives.

4 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

4-1 - Principe

En application de l'arrêté interministériel du 28 novembre 1996, une régie de recettes est instituée au Rectorat pour le remboursement des affranchissements des courriers destinés aux candidats aux examens et concours.

4-2 - Modalités pratiques

Les candidats joignent à leur confirmation d'inscription un chèque bancaire ou postal d'un montant de **4,25 euros** (candidats scolarisés) ou de **6,42 euros** (candidats isolés) libellé à l'ordre du **Régisseur de Recettes du rectorat**. Ils doivent mentionner au dos du chèque leur nom, leur prénom, ainsi que la spécialité du baccalauréat professionnel. **Dans tous les cas, élève boursier ou non boursier, la contribution demandée revêt un caractère obligatoire.** Lors du retour des confirmations d'inscription au rectorat, les établissements joignent dans une enveloppe séparée portant la mention « à l'attention du Régisseur de Recettes » les liasses de chèques. Tout classement des chèques par spécialité ou par ordre alphabétique est inutile. Vous pouvez en revanche, pour accélérer les opérations d'encaissement, classer les chèques par banque (C.C.P., Crédit Agricole, B.N.P., Société Générale, ...).

4-3 - Cas des candidats faisant l'objet d'un interdit bancaire ou de chéquier

La contribution peut être assurée par chèque bancaire ou postal émis par une autre personne ou autorité que le candidat ou son représentant légal. Il faudra dans ce cas également mentionner au dos du chèque le nom, le prénom et la série du candidat concerné. Si un candidat s'acquitte des frais d'affranchissement par mandat-cash (le cas doit rester exceptionnel) vous voudrez bien m'adresser ce(s) mandat(s) dans une enveloppe séparée, pour permettre un encaissement rapide (date de validité deux mois).

5 - DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

La session 2006 des baccalauréats professionnels s'inscrit dans la continuité de la session 2005.

5-1 Nouvelles dispositions

Les principales modifications portent sur :

- la rénovation des spécialités suivantes
- technicien d'usinage (rénovation de la spécialité productique mécanique)
- technicien outilleur (rénovation de la spécialité outillage mise en forme)
- électrotechnique énergie équipements communicants (rénovation de la spécialité équipements et installations électriques)
- commerce
- la création du baccalauréat esthétique/cosmétique parfumerie (1^{ère} session 2006)
- les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévues pour l'évaluation de l'EPS (arrêté du 11 juillet 2005 paru au JO n° 168 du 21 juillet 2005)

A compter de la session 2006 l'examen terminal de l'EPS s'effectue sur deux activités. Ces deux activités représentent un couple indissociable.

La liste des couples d'activités est désormais nationale, il s'agit des couples suivants :

- natation et tennis de table simple
- natation et gymnastique aux agrès
- demi fond et badminton simple
- demi fond et tennis de table simple
- badminton simple et gymnastique aux agrès.

5-2 Sections européennes

Rappel des principales dispositions

(arrêtés du 4 août 2000 BO n° 32 du 14 septembre 2000 et du 9 mai 2003 BO n° 24 du 12 juin 2003)

1/ Moyenne requise à l'évaluation de l'épreuve obligatoire de langue

La mention section européenne est délivrée au candidat qui a obtenu une note égale ou supérieure à **12/20** à l'épreuve obligatoire de langue et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'évaluation spécifique.

2/ Possibilité offerte au candidat de substituer l'évaluation spécifique à l'épreuve facultative de langue vivante. La note de l'évaluation spécifique est alors prise en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du diplôme selon les mêmes modalités que les épreuves facultatives.

6 - CANDIDATS HANDICAPES OU ATTEINTS DE MALADIE GRAVE

Les dossiers remis aux candidats en vue d'une demande d'aménagements d'épreuves sont à retourner après visa du chef d'établissement avec la confirmation d'inscription du candidat ou à une date ultérieure mais en tout état de cause avant le 30 janvier 2006.

7 - CALENDRIER

Du 3 novembre au 2 décembre 2005

Ouverture du registre des inscriptions

Le 6 décembre 2005 transmission aux établissements par la DIEC 2-02

- des listings du recensement
- des listings de participation à l'appel de préparation à la défense

Le 15 décembre 2005 envoi à la DIEC 2-02

- des confirmations d'inscription
- des listes des candidats pré-inscrits
- des listes de recensement et de participation à la J.A.P.D.
- des enveloppes contenant les chèques des candidats

Du 16 décembre 2005 au 27 janvier 2006

- transmission à la DIEC 2-02 des demandes d'aménagement d'épreuves des candidats handicapés

Le 17 mars 2006 envoi à la DIEC 2-02

- des fiches d'inscriptions aux épreuves aménagées d'EPS des candidats handicapés ou inaptes partiels qui demandent à subir les épreuves académiques de triathlon « ASDEP » (muscultation, stretching, relaxation) - marche - natation - tir à l'arc

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE

NOTICE TECHNIQUE APPLICATION INSCRINET SESSION 2006

1/ L'accès au service

Les modalités de connexion vous seront communiquées par message électronique le 2 novembre 2005.

2/ Les mots de passe

Lors de la première connexion pour le suivi établissement, il vous est demandé, dans un premier temps, de saisir le RNE et le mot de passe. Le mot de passe correspond au RNE. Vous êtes invité ensuite, à changer le mot de passe pour le service suivi et pour le service inscription. **Il est impératif de le modifier.**

3/ Saisie de paramètres obligatoires

L'établissement qui offre l'enseignement d'une section de langue européenne doit indiquer dans le service suivi établissement si cet enseignement est assuré avant l'ouverture du service inscription. Dans le service inscription, seuls les candidats des établissements qui auront répondu OUI seront interrogés sur la section européenne.

4/ Le service suivi établissement

Il permet au responsable de l'établissement de suivre l'ensemble des opérations de pré-inscription de son établissement. Les fonctions disponibles dans le service sont présentées dans le menu général :

- ouvrir/fermer le service d'inscription
- visualiser/éditer la liste des candidats pré-inscrits
- modifier/annuler une pré-inscription
- imprimer les confirmations.

Les documents produits par l'application INSCRINET sont générés au format PDF, accessible avec le logiciel Acrobat Reader V 4.0 et plus.

4.1 Liste des candidats pré-inscrits

Cette fonction permet de visualiser et d'éditer des listes des candidats pré-inscrits :

- par ordre alphabétique des candidats
- pour une spécialité donnée
- pour toutes les spécialités
- par ordre alphabétique des candidats pré-inscrits en section européenne

Ces listes peuvent vous servir comme listes de pointage.

4.2 Validation/annulation d'une pré-inscription

Cette fonction permet de visualiser la liste des candidats pré-inscrits. Pour chaque candidat, vous pouvez voir :

- le numéro de pré-inscription
- le nom et les prénoms
- la date de naissance
- l'indicateur d'annulation.

Pour annuler une pré-inscription, cochez la case devant le numéro du candidat concerné et validez.

Pour réactiver une pré-inscription précédemment annulée, cochez à nouveau devant le numéro du candidat concerné et validez.

5/ Service inscription : modification d'une pré-inscription

Un candidat peut modifier sa pré-inscription, il doit pour cela saisir son numéro de pré-inscription et sa date de naissance, et rééditer une nouvelle confirmation.

Sur celle-ci figure le même numéro d'inscription mais suivi d'un numéro d'ordre différent. Ceci permet de vérifier que celle signée par le candidat correspond bien à la dernière mise à jour.

6/ Fermeture du service

A la fin des pré-inscriptions, il est conseillé de fermer le service. Vous devez aller dans suivi établissement, en bas de la liste du menu principal, et cliquer sur fermeture du service.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-332-1012 du 14/11/05

CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2006 ORGANISATION ET INSCRIPTION DES CANDIDATS

Références : - Arrêté ministériel DLC B2 du 19.10.95 publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°43 du 23 novembre 1995 page 3369.
- Arrêté ministériel du 06.11.96 - (JORF du 16.11.96 page 16753)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de Lycées professionnels, Lycées dotés de SEP, et Directeurs de CFA publics et privés sous-contrat

Affaire suivie par : Mme GIOL Tel : 04 42 91 71 75 Fax : 04 42 38 73 45

La note de service ministérielle n° 2005-159 du 11/10/2005 publiée au BOEN n° 38 du 20/10/2005 fixe les conditions d'organisation de la session 2006 du Concours général des métiers, qui sont identiques à celles de l'an dernier.

1) PRINCIPES GENERAUX :

- 1.1 Le Concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes préparant le baccalauréat professionnel, qui suivent assidûment les enseignements en classe de **terminale** des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou SEP) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).
- 1.2 Le concours est ouvert pour la session 2006 dans les 17 spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe, comme en 2005. J'attire votre attention sur les deux modifications de spécialités de baccalauréats professionnels : Électrotechnique énergie équipements communicants remplace Équipements et installations électriques et Technicien d'usinage remplace Productique mécanique, option usinage.
- 1.3 Le concours comporte :
 - ♦ Une première partie d'une durée de 3 à 6 heures qui se déroulera le **mercredi 08 mars 2006** sous forme écrite (sous forme écrite et pratique pour la spécialité restauration) au niveau académique.
 - ♦ Une seconde partie d'une durée de 4 à 30 heures réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, qui se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, dans le courant du mois de mai 2006.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Ce sont les seuls Chefs d'établissements et les Directeurs de CFA qui proposent les candidats après avis des enseignants.
- Seuls les meilleurs jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis**.
- Les candidats doivent impérativement être scolarisés en classe de terminale menant au baccalauréat professionnel

3) MODALITES D'INSCRIPTION :

**Les inscriptions seront ouvertes
à partir du lundi 28 novembre 2005 jusqu'au vendredi 13 janvier 2006**

Attention : les modalités pratiques d'inscription de 2005 sont reconduites pour 2006 :

Les inscriptions devront être effectuées exclusivement sur le site internet :

<http://www.eduscol.education.fr/cgweb/> "rubriques : sommaire/enseignement professionnel /concours général des métiers".

Un établissement souhaitant présenter pour la première fois des candidats doit préalablement se préinscrire à partir du lundi 14 novembre 2005 et jusqu'au vendredi 30 décembre 2005. L'établissement recevra un mot de passe après validation de cette préinscription par la DIEC. Les établissements pré-inscrits les années précédentes sont dispensés de cette opération ; mon service leur transmettra leur nouveau mot de passe pour la session 2006.

Le formulaire d'inscription ainsi que les instructions correspondantes seront prochainement disponibles sur ce site.

Les renseignements mentionnés sur la fiche de candidature devront être impérativement remplis par les chefs d'établissements ou directeurs de CFA concernés, avant validation.

Pour permettre le contrôle du registre des inscriptions, chaque chef d'établissement présentant des candidats devra remplir la fiche récapitulative jointe en annexe 1, et l'adressera au rectorat DIEC 201.CGM pour le 16 janvier 2005 au plus tard.

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées par mes soins d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

Je vous remercie de la diligente attention que vous ne manquerez pas d'apporter à ce dossier

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE I

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE RECTORAT Division des Examens et Concours DIEC 2.01/CGM Dossier suivi par Mme Agnès GIOL ☎ 04 42 91 70 05	CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2006	FICHÉ RÉCAPITULATIVE à expédier directement dûment renseignée au Rectorat - DIEC 2.01/CGM pour le 16/01/2006
---	--	---

FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

Numéro d'ordre	Spécialités	Pour information, académie chargée du pilotage national	Nombre de candidats présentés <small>(cadre à renseigner par le Chef d'Établissement)</small>
1	Artisanat et Métiers d'Art Option : Arts d'É la Pierre	GRENOBLE	
2	Artisanat et Métiers d'Art Option : Ébéniste	AMIENS	
3	Artisanat et Métiers d'Art Option : Vêtement et Accessoire de Mode	GRENOBLE	
4	Bâtiment : métal, alu, verre, matériaux d'É synthèse	TOULOUSE	
5	Bois Construction et Aménagement du Bâtiment	RENNES	
6	Commerce	DIJON	
7	Électrotechnique Énergie Équipements Communicants	ORLÉANS-TOURS	
8	Exploitation des Transports	STRASBOURG	
9	Maintenance automobile Option : Voitures particulières	NANCY-METZ	
10	Maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins	REIMS	
11	Mise en Oeuvre des Matériaux Option : Matériaux Métalliques Moulés	NANCY-METZ	
12	Plasturgie	LYON	
13	Technicien d'usinage Option : usinage	POITIERS	
14	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structurés métalliques	CAEN	
15	Restauration Option : service et commercialisation	BORDEAUX	
15	Restauration Option : Organisation et production culinaire	BORDEAUX	
16	Travaux Publics	CLÉRMONT-FERRAND	
17	Vente (prospection – négociation – suivi de clientèle)	NICE	
		TOTAUX	

Fait à _____, le _____

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-332-1013 du 14/11/05

SESSION 2006 DES BACCALAUREATS GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL : EPREUVE OBLIGATOIRE D'EPS EVALUEE EN CCF - CANDIDATS HANDICAPES OU INAPTES

Références : - Circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994
- Arrêté ministériel du 9 avril 2002
- Note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002
- Arrêté ministériel du 11 juillet 2005

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des Lycées et Lycées professionnels publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD Tel : 04 42 91 71 83 Fax : 04 42 91 75 02
Mme LAURENT Tel : 04 42 91 71 87

1 - Pour les candidats des lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat l'évaluation de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive doit se dérouler sous la forme d'un contrôle en cours de formation. Les modalités réglementaires sont définies au niveau national par les arrêtés ministériels du 9 avril 2002 publié au BOEN n° 18 du 2 mai 2002 page 1150 et du 11 juillet 2005 publié au BOEN n° 168 du 21 juillet 2005 et par la note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002 publiée au BOEN n° 25 du 20 juin 2002 page 1677.

2 - L'objet de la présente note est d'appeler votre attention sur les conditions particulières d'évaluation dont doivent bénéficier les élèves-candidats handicapés physiques ou inaptes. L'article 4 des arrêtés cités ci-dessus fixe pour ces candidats les conditions de dispenses ou d'aménagements d'épreuves.

Trois cas peuvent se présenter :

2-1 Le premier correspond aux élèves handicapés physiques dont la situation ne permet pas une pratique adaptée de l'EPS au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 ou inaptes totaux. Ces élèves-candidats au baccalauréat, dispensés sur prescription médicale du suivi de l'enseignement de l'EPS, sont dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS sans présentation de pièces spécifiques complémentaires.

Lors des opérations de saisie des notes en juin 2006, la mention « dispensé » devra être inscrite afin d'entraîner la neutralisation du coefficient de cette épreuve. En aucun cas on n'inscrira « zéro » ou « absent ».

2-2 Le deuxième cas peut concerner les élèves-candidats atteints d'un handicap physique ou d'une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire pouvant empêcher une pratique assidue ou complète des enseignements de l'EPS, sans pour autant interdire une pratique adaptée. Dans ce cas, il appartient au professeur concerné de proposer à l'élève-candidat une évaluation sur 2 épreuves adaptées. Ces deux épreuves figurent dans le protocole d'évaluation de l'établissement.

Elles peuvent consister en une adaptation des épreuves proposées aux candidats valides. Les épreuves académiques de triathlon (musclature, stretching, relaxation), marche, natation, tir à l'arc, si elles donnent lieu à préparation, peuvent également être proposées aux candidats. En outre, pour les candidats handicapés, les épreuves adaptées peuvent être choisies parmi celles figurant en annexe de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994.

Ce n'est que dans les rares cas où les conditions de scolarisation ne le permettent pas, que le professeur serait amené à proposer au candidat de subir, sous la forme d'un examen ponctuel terminal organisé dans un centre d'épreuves départemental, une épreuve adaptée choisie parmi celles arrêtées au plan académique.

- 2-3** Le troisième cas, relativement plus fréquent, peut concerner les élèves inscrits en contrôle en cours de formation atteints, en cours d'année scolaire, **d'une inaptitude partielle et momentanée** prononcée par l'autorité médicale pour blessure ou maladie. Il appartient au lycée de scolarisation d'offrir, en fonction des nécessités du service, une ou des épreuves de rattrapage. Dans l'hypothèse où l'établissement ne pourrait pas mettre en place d'épreuves de rattrapage, il convient d'examiner la situation du candidat en fonction du nombre d'évaluations dont il a fait l'objet ; deux cas peuvent se présenter :
- soit le candidat a été évalué en CCF sur au moins deux épreuves. La note du candidat sera calculée selon la moyenne des deux épreuves accomplies
 - soit le candidat n'a pu être évalué en CCF que sur une seule épreuve. Il lui est alors proposé l'examen ponctuel terminal sur une épreuve adaptée. L'évaluation de l'épreuve précédemment effectuée en CCF est caduque. Dans ce cas exceptionnel, il conviendra d'utiliser la fiche d'inscription saumon. Si le candidat est dans l'impossibilité physique attestée de subir l'épreuve ponctuelle adaptée à la date de l'examen, il est dispensé d'épreuve.

L'ensemble de ces mesures permet de prendre en compte les cas des élèves-candidats atteints de handicaps ou d'inaptitudes permanents ou provisoires, totaux ou partiels. Il importe de tirer parti de cette diversité, pour permettre, dans le cadre du CCF qui constitue la norme réglementaire, à tous les candidats de subir l'épreuve obligatoire d'EPS dans les conditions les plus profitables et équitables.

3 - Gestion des absences

Il est rappelé que seule l'absence non justifiée du candidat à une ou plusieurs des trois épreuves entraîne l'attribution de la note zéro pour l'(les) épreuve(s) correspondante(s). La justification est appréciée par le chef d'établissement.

4 - Circulation de la fiche d'inscription (saumon)

Seules les fiches des candidats inscrits à une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal seront transmises au rectorat pour le 17 mars 2006 délai de rigueur.
Les fiches des candidats inscrits à deux épreuves adaptées organisées dans le cadre du CCF et celles des candidats dispensés d'épreuves sont conservées dans l'établissement. Elles seront au mois de juin jointes au dossier d'évaluation transmis à la sous-commission EPS dont dépend l'établissement.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-332-1014 du 14/11/05

ORGANISATION DES BACCALAUREATS ET EXAMENS PROFESSIONNELS. BESOINS DE FOURNITURES EN PAPETERIE D'EXAMENS - SESSION 2006

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements du second degré publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : M. NACACHE Tel : 04 42 29 72 22 Fax : 04 42 38 73 45

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître vos besoins en fournitures pour l'organisation des épreuves qui se dérouleront dans votre établissement au titre de la session 2006.

Les tableaux joints en annexes valant bons de commande devront être adressés dûment renseignés par voie postale ou par fax au 04.42.38.73.45 à l'attention de M. NACACHE dans les délais indiqués sur chacun des tableaux annexes. Vous convertirez, comme les années précédentes, vos demandes de fournitures en équivalent ramettes.

Je rappelle que :

- seul le modèle EN et intercalaires spécifiques (ENm millimétré, ENc calque et ENd dessin...) sont désormais en vigueur pour tous les examens et concours (depuis la session 1998).
- ces fournitures devront être déposées dans un lieu interdit d'accès aux élèves ;
- elles doivent servir uniquement pour l'organisation des épreuves terminales et en aucun cas pour les examens blancs ou pour les contrôles organisés au titre du CCF.

Bien entendu par souci d'économie, les stocks de copies EN et intercalaires spécifiques disponibles à l'issue de la session 2005 devront être utilisés pour la session 2006. Ils viendront en déduction des besoins nécessaires pour l'organisation de la session 2006.

Je vous rappelle les ajustements à prendre en compte, cette année, comme l'an passé :

- 1) Le conditionnement des copies EN a changé. Les ramettes contiennent non plus 200 exemplaires mais 500 exemplaires. Vous devrez en tenir compte pour la conversion en nombre de ramettes lors du remplissage des tableaux.
- 2) La colonne de gauche du (des) tableau(x) à remplir, concerne l'état des stocks disponibles à la date de réception de la présente circulaire : elle doit être renseignée avec le plus grand soin.
- 3) La colonne de droite relève d'une étude prévisionnelle à mener par vos soins, sur la base d'une architecture de session identique à celle de la session 2005, tenant compte :
 - des effectifs-candidats accueillis
 - du nombre d'épreuves écrites (et orales pour le papier brouillon)
 - du nombre moyen de copies et feuilles de brouillon par candidat et par épreuve.
- 4) Les modifications de quantités de matériels à fournir, qui seraient rendues nécessaires par une variation importante des effectifs-candidats en 2006, seront effectuées directement par les services rectoraux, lorsque l'architecture de la session aura été établie.

- 5) Enfin, je vous rappelle que, depuis la session 2005, le schéma de distribution du matériel de papeterie à l'usage des candidats a été modifié. **Les livraisons des produits précédemment effectuées par tournées automobiles à la diligence de la Division Logistique du rectorat, ont été remplacées, depuis l'an passé, par un retrait sur le nouveau site-papeterie ouvert depuis le 1^{er} septembre 2004 à Aix-en-Provence :**

**4 rue Henri Poncet (entrée livraison par l'avenue Pierre Brossolette).
L'espace Poncet est une annexe du rectorat située au sein des locaux de U3 :
Institut d'Aménagement Régional).**

Ce dispositif a très bien fonctionné tant du point de vue des établissements que des services de la division grâce à l'attention et au souci de chacun. Il est donc reconduit dans son principe.

Ce dispositif sera rappelé en réunion des proviseurs de lycées-chefs de centres d'épreuves des baccalauréats général et technologique, prévue le 28 février 2006 à 9h30 aux Pléiades II Parc de la Duranne Aix les Milles.

Je vous remercie de votre entière collaboration sur ce dossier.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE N° 2

┌ CENTRE D'EXAMEN ┐
 (Cachet de l'établissement)

Rectorat d'Aix-en-Provence
 RÉF: DIEC
 F. NACACHE
 ☎ 04.42.20.72.22
 Fax : 04.42.38.73.45

└──────────────────┘

FOURNITURES EN PAPETERIE D'EXAMEN – Session 2006

SPECIALITE(S) :

Baccalauréat professionnel ➔

	RELIQUAT SESSION 2005 SOIT NOMBRE DE RAMETTES	BESOINS SESSION 2006 SOIT NOMBRE DE RAMETTES
PAPIER BROUILLON BLEU
PAPIER BROUILLON JAUNE
PAPIER BROUILLON ROSE
PAPIER BROUILLON VERT
COPIE MODELE EN
INTERCALAIRE MODELE ENM (MILLIMETRE).....
INTERCALAIRE MODELE ENC 90G (EN FONCTION DE LA FICHE DE MATIERE D'ŒUVRE)
INTERCALAIRE DESSIN END 155G (EN FONCTION DE LA FICHE DE MATIERE D'ŒUVRE)
Enveloppes plastiques pour l'acheminement des copies

A le

Le Chef d'établissement,

Document à renseigner et à expédier par retour du courrier ou fax (04.42.20.17.69) au Rectorat DIEC Secrétariat – à l'attention de M. NACACHE pour le vendredi 16 décembre 2005 dernier délai.

☞ : Conditionnement :

- | | | | |
|-------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| - Papier brouillon 4 couleurs | ➤ Ramettes de 500 ex | - Intercalaire calque ENC | ➤ Ramettes de 100 ex |
| - Copie EN | ➤ Ramettes de 500 ex | - Intercalaire dessin END | ➤ Ramettes de 100 ex |
| - Intercalaire ENm | ➤ Ramettes de 200 ex | | |

ANNEXE N° 3

┌

CENTRE D'EXAMEN
(Cachet de l'établissement)

Rectorat d'Aix-en-Provence
RÉF: DIEC
F. NACACHE
☎ 04.42.20.72.22
Fax : 04.42.38.73.45

└

FOURNITURES EN PAPETERIE D'EXAMEN – Session 2006

SPECIALITE(S) :

- Brevet professionnel** →
- Brevet de technicien** →
- Brevet de technicien supérieur** →

	RELIQUAT SESSION 2005	BESOINS SESSION 2006
	SOIT NOMBRE DE RAMETTES	SOIT NOMBRE DE RAMETTES

PAPIER BROUILLON BLEU
PAPIER BROUILLON JAUNE
PAPIER BROUILLON ROSE
PAPIER BROUILLON VERT
COPIE MODELE EN
INTERCALAIRE MODELE ENm (MILLIMETRE)

INTERCALAIRE CALQUE ENC 90G	FORMAT A4
-----------------------------	-----------	-------

(EN FONCTION DE LA FICHE DE MATIERE D'ŒUVRE)

" FORMAT A3
" FORMAT A2

INTERCALAIRE DESSIN END 155G FORMAT A4
--	-------	-------

(EN FONCTION DE LA FICHE DE MATIERE D'ŒUVRE)

" FORMAT A3
" FORMAT A2

INTERCALAIRE DACTYLOGRAPHIE ANONYMABLE
--	-------	-------

(réf. 951033)

COPIE DACTYLOGRAPHIE NON ANONYMABLE
-------------------------------------	-------	-------

(format A4)

A le

Le Chef d'établissement,

Document à renseigner et à expédier par retour du courrier ou fax (04.42.20.17.69) au Rectorat DIEC Secrétariat – à l'attention de M. NACACHE pour le vendredi 16 décembre 2005 dernier délai.

☞ : Conditionnement :

- | | | | |
|-------------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|
| - Papier brouillon 4 couleurs | ➤ Ramettes de 500 ex | - Copie dactylo non anonym. A4 | ➤ Ramettes de 500 ex |
| - Copie EN | ➤ Ramettes de 500 ex | - Intercalaire calque ENC | ➤ Ramettes de 100 ex |
| - Copie dactylo anonyme | ➤ Ramettes de 100 ex | - Intercalaire dessin END | ➤ Ramettes de 100 ex |
- Intercalaire ENm**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-332-1015 du 14/11/05

**SESSION 2006 DES CONCOURS PUBLICS DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ECOLES.
EPREUVE ORALE FACULTATIVE, OPTION LANGUE A EXTENSION
REGIONALE DELIMITEE**

Destinataires : Ensemble des destinataires

Affaire suivie par : Mmes CECCALDI et BADAOU

Tel : 04 42 91 72 09/19

Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** l'arrêté du 10.05.2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

A R R E T E

Article 1er : Pour l'épreuve orale à option du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, la langue à extension régionale délimitée retenue au titre de la session 2006 est la suivante :

Occitan - langue d'Oc

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-332-1016 du 14/11/05

CONCOURS EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES PRIVEES - EPREUVE ORALE FACULTATIVE, OPTION LANGUE A EXTENSION REGIONALE DELIMITEE

Destinataires : Ensemble des destinataires

Affaire suivie par : Mmes CECCALDI et BADAoui

Tel : 04 42 91 72 09/19

Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** Vu l'arrêté interministériel du 21 septembre 1992 modifié relatif au recrutement des élèves des centres de formation pédagogique privés et organisation des études dans ces centres ;
- VU** l'arrêté du 10.05.2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- SUR** proposition du Président du Jury

A R R E T E

Article 1 : La liste des langues à extension régionale délimitée offertes au choix des candidats pour l'épreuve orale facultative du concours externe et du troisième concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles Privées , session 2006, ouvert au titre des Académies d'Aix-Marseille de Nice et de Corse, est la suivante :

Occitan - langue d'oc, corse.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS-332-11 du 14/11/05

SERVICE NATIONAL RECENSEMENT -EXAMENS ET CONCOURS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé
Lycées, LP, EREA, Collèges

Affaire suivie par : Cécile HORDERN Tel : 04 42 95 29 70 Fax : 04 42 95 29 71

J'appelle votre attention sur les dispositions de la Loi n° 97-1019 du 28 Octobre 1997 réformant le service national, en application de laquelle il est prévu, depuis le 1^{er} janvier 1999, une obligation de recensement de tous les jeunes français, **garçons et filles**, dans les 3 mois qui suivent l'âge de 16 ans.

Ces jeunes doivent effectuer en mairie cette demande volontaire de recensement.

A défaut, ils ne pourront s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ce qui leur sera préjudiciable, notamment lors de l'inscription au Baccalauréat puisqu'ils ne pourront produire le document attestant la régularité de leur situation.

Afin que ces jeunes ne soient pas pénalisés, je vous demande de bien vouloir :

- sensibiliser les enseignants à la nécessité d'une information citoyenne sur le recensement.
- Faciliter la venue dans les établissements des personnels civils et militaires du service national en charge de l'information des jeunes.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION

DARIC/05-332-179 du 14/11/05

STAGE D'HIVER : FORMATION DE FORMATEURS EN FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (FLE), FRANÇAIS LANGUE SECONDE FLS ET INGENIERIE DE LA FORMATION - FEVRIER 2006

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale -
Enseignement Technique
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : M. MELKA
Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09
[Envoyer un courrier électronique](#)

Le CIEP (centre international d'études pédagogiques) organise un stage de formation continue professionnalisant et qualifiant destiné :
principalement à des formateurs exerçant en France métropolitaine et dans les DOM TOM, ou enseignant dans des établissements à l'étranger.

Un « certificat de stage » précisant les contenus de la formation reçue est délivré par le CIEP. Ce certificat est reconnu par le ministère des Affaires étrangères.

Les participants au BELC - Stage d'hiver pourront approfondir la formation reçue dans chaque filière lors du BELC - Stage d'été, juillet 2006.

Publics :

- formateurs et enseignants français exerçant en France et dans les DOM TOM ou dans des établissements français à l'étranger ;
- formateurs et enseignants étrangers de français.

Objectifs :

- actualiser ses connaissances et s'approprier des savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère, français langue seconde, français à visée professionnelle ;
- être habilité correcteur - examinateur DELF - DALF ;
- acquérir des connaissances et des compétences professionnelles dans le domaine de l'ingénierie de la formation.

Le programme du stage et le dossier d'inscription sont en ligne sur le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/formations/belchiver2006/index.htm>

Renseignements et inscription : Centre international d'études pédagogiques, pôle langue française, stage BELC, 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, tél 01 45 07 60 87, télécopie 01 45 07 60 55

Secrétariat : boudemia@ciep.fr

Chef de projet : saint-flour@ciep.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 3 janvier 2006.

Je vous demande d'accorder une large diffusion de ce dispositif auprès de vos personnels concernés. Les personnels faisant acte de candidature voudront bien se signaler à la DARIC.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION

DARIC/05-332-180 du 14/11/05

SEJOUR D'OBSERVATION DE PROFESSEURS ROMANISTES ALLEMANDS DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN FRANCE DU 13 AU 31 MARS 2006

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale -
Enseignement Technique
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : M. MELKA
Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09
[Envoyer un courrier électronique](#)

Le programme de séjours pédagogiques et d'observation de professeurs allemands dans des établissements français de l'enseignement secondaire est confié au Centre international d'études pédagogiques depuis la rentrée scolaire 2004-2005. Ce programme prévoit l'accueil de professeurs d'allemands de français pendant trois semaines. Il a pour but de permettre une meilleure connaissance de notre système éducatif dans son ensemble, de comparer les méthodes d'enseignement et de la vie scolaire dans les deux pays. Il peut également constituer le cadre pour mettre en place un appariement ou un projet d'échange, pour nourrir la réflexion sur l'ouverture internationale des établissements, les sections européennes d'allemand ou les classes ABIBAC.

Tout établissement désireux d'accueillir un professeur peut se porter candidat.

Le séjour des professeurs allemands se déroulera du 13 au 31 mars 2006.

Un programme souple et varié sera élaboré par l'équipe administrative et pédagogique de l'établissement d'accueil qui le proposera à son hôte. Quelques journées pourront être organisées dans d'autres établissements proches.

La candidature de l'établissement engage à procéder effectivement à un accueil.

Par ailleurs, il est fréquent qu'un enseignant allemand souhaite effectuer ce stage dans un établissement précis, que ce soit dans le cadre d'un appariement ou non et ait établi des contacts avec un chef d'établissement français. Ces demandes sont généralement satisfaites. Il convient toutefois que le chef d'établissement français ait préalablement fait part de son accord à l'intéressé et que ce dernier ait déposé sa demande, par la voie hiérarchique, en Allemagne.

Le séjour d'un enseignant allemand, dans le cadre de ce programme, n'entraîne pas de frais pour l'établissement d'accueil : aucune dotation n'est, du reste, prévue à cet effet ; toutefois le candidat allemand ne percevant aucune indemnité, il est d'usage que l'établissement lui propose de déjeuner à la table des professeurs et lui réserve une chambre à moindre coût.

Afin de communiquer le plus rapidement possible à nos partenaires allemands les offres d'accueil émanant des
Établissement de l'académie, il convient de télécharger les fiches électroniques de candidature sur le site : <http://www.ciep.fr/romanistes/>.
et de les retourner dûment remplies au CIEP à l'adresse suivante : billacois@ciep.fr
avant le 20 janvier 2006 ainsi qu' à la DARIC à l'adresse suivante : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.